# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 OCTOBRE 1871. 45me Année—Vol. XLV.


DUFOUR & LEBEY,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 31 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à 11 heures P M., en vertu du shérif, Allée St-Antoine—Une paire de brancards d'un poney dessus.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—Marchandises sèches, draperies, bottines, jeans et articles de fantaisie. Aussi, marchandises avariées.

Par Voorhies, Auctioneer & Co., au No. 32, rue Vieille-Levée—Marchandises sèches assorties, beaux articles de tabacs, manufacturé, cordes de tabacs, manufacturé, divers lots marchandises avariées, beaux draps, etc.

Par S. Guinault, rue des Bons-Enfants—10 vaches laitières, 1 taureau, 3 chevaux, charrettes.

Par Eug. Tourné, pour la Loterie, en haut de la rue Esplanade—Vin rouge et vin blanc.

Par D. E. Murphy, dans la salle d'encan, No 67, rue des Magasins—Horlogerie, etc.

Aussi, sur la Levée, en face de la rue Girod—200 balles de foin—Et, à son magasin d'encan—Quincaillerie, confections, plaques, &c.

Par G. de Périni, rue de Chartres, 32—Un assortiment général de marbres.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Bourse de St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres—Vente régulière de meubles.

Par B. M. Montgomery, à son salon d'encan, 67 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par G. Valentin, No 14 rue Natchez—Jambons épaulés, lard, fromentalise, etc.

Par Hoffman, Martin & Co., à leur salle d'encan, No 33, rue de Chartres—Chaussures, chaussures avariées ; linge de coton.

ATTENTION!!

☞ Aujourd'hui, à 5 heures de l'après midi, en son bureau, Passage St-Antoine, près la Cathédrale, le shérif procédera à l'adjudication d'une paire de bracelets d'or.

Marchandises sèches à l'encan. — Aujourd'hui mardi, 31 octobre, à 11 heures du matin, MM. Voorhies, Auctioneer & Co vendront, au No 32 de la rue Vieille-Levée, 300 lots de marchandises assorties, articles de fantaisie, articles de bonnetterie, articles de mercerie, etc., et tout le stock d'un magasin de marchandises sèches actuellement en liquidation. Aussi, un nombre considérable de mauvais lots de drap noir, deux lots de marchandises avariées et neuf lots de beaux draps castor français et anglais, cassimirs, soieries, satins, velours pour vêtements. Cette vente est une des plus grandes de la saison.

ATTENTION!

☞ Vente sur la Levée, à 10 heures, en débarquement de "Travestigator" de Bordeaux—

50 barriques vin rouge Château Clavean.
20 demi barriques vin blanc.
50 barriques vin rouge.
Conditions à libérales—par Eugène Tourné.

Aviz aux Marchands Tailleurs. — L'attention particulière des marchands-tailleurs est appelée sur la vente de draps, cassimirs, jeans, etc., qui aura lieu, aujourd'hui, à 10 heures du matin, chez MM. E. Roger & Co., commissaires, Nos 67 et 69 rue de la Vieille Levée.

La vente sera positive et sans réserve.

Fois—Fois—Fois—Voyez Pièmeme d'encan de M. D. E. Murphy.

Quincaillerie—Confiserie—Voyez l'absence d'encan de M. D. E. Murphy.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office, No 119 et 114, rue Perdido.

THEATRES.

Aujourd'hui, Mardi:
ACADEMIE.—Hip Van Winckle.
St. CHARLES.—Engagement des sœurs Chapman.

## Les Elections des Conseils généraux en France.

Les journaux de Paris du 10 et du 11 qui nous sont parvenus contiennent déjà des listes partielles des résultats des élections aux conseils généraux qui ont eu lieu le 8 octobre, mais nous n'avons pas encore un aperçu d'ensemble qui nous permette de juger du caractère général de cette nouvelle épreuve.

S'il faut en croire une dépêche de Versailles en date du 14 juillet, les retours officiels pour les élections aux conseils généraux portent 46 bonapartistes, 199 légitimistes, 80 radicaux, 476 modérés et 807 libéraux conservateurs.

Ainsi, sur 1609 élus il n'y aurait que 494 républicains dont 80 radicaux.

Qu'entend-on par libéraux conservateurs? Ce sont évidemment des hommes qui, tout en ayant soutenu l'Empire par esprit d'ordre, et bien qu'ayant des attaches avec les vieux partis royalistes, sont disposés à chercher une solution aux questions politiques ailleurs que dans un coup d'Etat parlementaire ou une restauration. Ils acceptent la situation présente comme provisoire en comptant un peu sur les événements pour guider leur décision.

Il y a lieu de supposer que l'opinion qu'ils représentent est celle de la majorité des électeurs. Nous devons néanmoins attendre les plus amples informations.

Les abstentions ont été nombreuses. A Bordeaux, dans les cinq cantons, il n'y a pas eu de résultats par suite du nombre des abstentions. A Marseille, il y a eu 40,000 abstentions sur 71,000 électeurs inscrits, et la liste radicale a passé. A Lyon, les radicaux l'ont emporté grâce à la désunion de leurs adversaires.

Dans la plupart des grandes villes, l'élément radical l'emporte sur l'élément modéré. Voici ce que disait la *Gironde* deux jours avant l'élection :

Le parti républicain de Bordeaux est entrain de commettre une faute qui, s'il ne se ravise à temps, peut devenir grosse de conséquences funestes pour l'avenir. Dans une ville essentiellement libérale et démocratique, mais nullement utopiste ni anarchiste ; dans une cité conservatrice, au sens élevé de ce terme, le parti républicain, par faiblesse, par faiblesse, semble abandonner la *direction du mouvement électoral à la fraction la plus extrême de la démocratie*. Il n'importe pas que jamais il n'importe de prouver un pays que le parti républicain est un parti capable de gouverner, de protéger efficacement tous les intérêts légitimes ; que nul plus que lui n'est soucieux du maintien de l'ordre, nul plus que lui entend des violences, quelle parti pris grave pourrait-il commettre que celle de se laisser traîner à la remorque des utopistes et des violents ?

La *Province* dit de son côté :

" Les républicains se prononcent l'ostracisme de tous les anciens conservateurs libéraux, pour en former un parti législatif, cohérent, homogène et fortement constitué. Les radicaux prononcent l'ostracisme des républicains du lendemain et de tous les républicains modérés."

Voici ce que dit le *Journal de Lyon*, de la lutte électorale :

Le mouvement électoral continue à présenter l'incohérence que nous signalions hier. Plusieurs listes ont paru : toutes révèlent ce caractère chaotique de l'agitation ; il n'en est pas une seule, en effet, qui porte des candidatures pour toutes les circonscriptions ; il n'en est pas une seule — si nous n'en exceptions pas même la liste du comité central pour les cantons populeux — qui ne se ressente de cette situation.

Nous avons vu la liste de la *ligue républicaine*, celle des " *conservateurs libéraux*" enfin la fameuse liste du *comité central*. Nous publions à notre tour une liste de candidats....

La théorie du mandat impératif, on le sait, a divisé les républicains lyonnais. Le *Progrès*, c'est appuyé du comité central de la rue Tiroise ; par opposition à l'*Alliance républicaine*, dont ce comité était l'organe, il s'est formé un autre comité sous le nom d'*Union républicaine*. Ce second comité s'est fractionné à son tour ; une partie est restée l'*Union républicaine* ; l'autre s'est intitulée la *Ligue républicaine*.

Ce n'est pas en se divisant ainsi que les républicains parviendront à rendre la République définitive en France. Il arrivera un moment où les conservateurs de toute nuance, fatigués d'un ordre de choses qui n'offre aucune garantie de stabilité, se mettront d'accord pour adopter un programme de gouvernement qui réponde mieux aux exigences de la situation actuelle de la France, et les républicains devront s'en prendre aux impatiences de leur propre parti si cette troisième épreuve ne réussit pas mieux que les deux premières.

— On nous annonce sous le nom mystérieux de Mimi, une nouvelle merveille qui doit être exposée le 16 novembre, à la Foire. A quel règne de l'histoire naturelle appartient Mimi, c'est ce que nous saurons sans doute bientôt.

☞ Accourez tous à l'passage de ROBT. E. Lee, coin Royale et St-Louis. Les chapeaux s'y vendent à un bon marché fabuleux !

Paris, 29 octobre. — Le siège de Paris est définitivement levé. Une brouillerie s'est élevée entre le tsar et le roi de Prusse relativement aux Polonais insurgés. Il paraît qu'il y a eu refroidissement entre les deux souverains. Une amnistie sera accordée aux communards. Le cours de ces réformes qui n'ont pas été accomplies sous le règne de l'Empereur, les conspirations policières de l'Empereur, les amnisties pourront rentrer dans leur gîte."

☞ Les beaux chapeaux, les chapeaux élégants, les chapeaux qui durent, se trouvent à l'angle des rues St-Louis et Royale, à l'enseigne du ROBT. E. LEE.

FETE DE LA TOUSSAINT.—A l'occasion de la fête de la Toussaint, la maîtrise de la Cathédrale St-Louis, sous la direction de M. Cartier, organiste et maître de chapelle, exécutera la messe solennelle de Spoth.

QUETE AU PROFIT DES ORPHELINS.—La Société espagnole de bienfaisance, fidèle aux généreuses traditions du passé, fera demain, jour de la Toussaint, au nouveau Cimetière St-Louis, près de la rue Claiborne, une quête au profit de l'Asile des Orphelins du Troisième District. La table des offrandes sera placée à l'entrée de la grande porte centrale rue Conti.

ARTICLES POUR LA TOUSSAINT.—A la veille de la Toussaint, nous croyons devoir rappeler aux familles qu'elles trouveront à des prix extrêmement bas dans les magasins de Vve O. Lelièvre & Cie, rue Royale, 174, et rue Baronne, No 9, un assortiment considérable de tous les articles pouvant convenir à l'ornement des tombeaux. Cette maison, si honorablement connue, mérite à tous égards la confiance des acheteurs.

ORNEMENT DE TOMBEAUX. — Tout le monde s'occupera aujourd'hui de l'ornement des tombeaux, dans les différents cimetières de la ville, à l'occasion de la Toussaint. On n'oubliera pas que MM. Guébié & Nippert, 127 Canal, ont un admirable choix de couronnes, croix, guirlandes, médaillons, etc., qu'ils ont reçu tout récemment et qu'ils vendront à des prix très modérés.

LA TOUSSAINT.—L'assortiment d'articles pour tombes reçu par MM. Miehoh & Schweitzer, rue Royale 105, est vraiment magnifique. Il se compose d'ornements très élégants, d'un excellent goût et d'une variété immense. Les articles riches naturellement ne peuvent se donner pour rien, mais il en est dans le nombre qui sont très convenables pour toute espèce de tombe et dont les prix sont très modérés.

Le public est, du reste, invité à aller examiner ces ornements au sujet desquels la maison Michon & Schweitzer annonce une grande réduction dans les prix d'usage.

☞ Chapeaux pour hommes, chapeaux pour enfants, chapeaux dans tous les genres et pour tous les goûts. On trouve ce qu'on veut et aux prix que l'on veut, au coin St-Louis et Royale.

Notice.

BEAU LINGE FAIT. — L'hiver approche ; remontrez votre garderobe, et allez visiter le brillant magasin de M. T. Walshe, rue du Canal, No. 110, où vous trouverez, en fait de linge, tout ce que l'art moderne a inventé de plus joli et confectionné de plus solide. Vous trouverez aussi pour les enfants des vêtements d'une élégance extraordinaire, tailles dans des étoffes brillantes et d'un goût parfait.

PAS DE RAZ DE MARÉE.—Si nous sommes rassurés au sujet de raz de marée, nous n'en sommes pas moins destinés à avoir beaucoup de jours de pluie, de froid et d'humidité. Pour éviter les conséquences des variations subites de température il faut, avant tout, être bien chaussés. Les personnes qui désirent une chaussure aisée, solide, élégante et en même temps à un bon marché fabuleux, feront bien de s'adresser au No 65 de la rue Ste-Anne. La réputation de cette maison n'a cessé de s'accroître depuis quelques années, comme le témoigne la foule qui s'y porte constamment. Le propriétaire de ce magasin nous informe qu'il n'a aucune succursale pour le détail comme on l'a insinué. Son immense stock provenant des manufactures les plus renommées de New York, de Boston, de Baltimore et de Philadelphie est reçu par lui en consignation et vendu pour le compte des expéditeurs. Exempt ainsi des frais onéreux de magasinage, d'encan ou de commission, il peut lutter avec avantage contre les premières maisons du Nord. Une visite au magasin de la rue Ste-Anne No 65 convaincra les plus crédules de l'exactitude de ce qui précède.

☞ Pourquoi acheter fort cher un chapeau quelconque, quand vous pouvez en avoir d'aussi bons à un prix beaucoup plus modéré au coin des rues St-Louis et Royale !

LA BANQUE DE FRANCE.

Nous lisons dans la *France* du 9 octobre :

La Banque d'Angleterre vient d'élever encore de 1 1/2 0/0 le taux de son escompte, qui se trouve porté depuis hier à 9 0/0.

Cette mesure, qui était prévue, ne sera probablement pas la dernière du même genre qu'aura à prendre la Banque britannique pour défendre son encaisse. La crise monétaire, déterminée par le déplacement de numéraire que nécessitent nos paiements à la Prusse, prend en effet des proportions auxquelles il faillait s'attendre. Elle tiendra de s'aggraver encore par la situation difficile où se trouvaient déjà certains marchés, notamment celui de Vienne, où la nouvelle émission de vwx obligé de venir au secours de la Banque nationale, en lui prêtant l'aide de sa réserve métallique.

En France, la situation reste heureusement très forte, grâce à la richesse du pays et à la protection dont le cours forcé couvre la Banque de France. Il est impossible que le contre-coup des secousses extérieures ne s'y fasse pas sentir. Déjà l'or est à 1 1/2 pour 0/0 de prime, et le change sur Londres se cote à 25 fr. 80.

Ce sont des symptômes qu'il est bon d'observer de près, pour prendre sa leçon sans se laisser aller à des alarmes exagérées.

☞ Voulez-vous des chapeaux *bon marché* ? Allez au coin des rues Royale et St-Louis.

—On écrit de Strasbourg au *Journal de Francfort* :

L'ordonnance relative à la prestation de serment par les fonctionnaires alsaciens, y compris les avocats, avoués et notaires, a produit, parmi ceux-ci, une vive émotion.

Pour les avocats notamment qui, sous le gouvernement français, n'avaient pas de serment politique à prêter, la mesure dont il s'agit a été tout à fait inattendue.

Les notaires réunis ad hoc ont protesté contre la mesure, et exprimé le vœu de voir l'autorité compétente s'interposer, avant tout, de fixer le taux de l'indemnité à laquelle ils ont droit par suite de la suppression de la vénalité de leurs charges. Selon le chiffre de la valeur de cette indemnité, plusieurs d'entre eux se détermineront soit à prêter serment et à rester dans le pays, soit à émigrer.

Les avoués et les avocats, si cela n'est déjà fait, s'associeront à la protestation des notaires. De toutefois il n'y a pas lieu d'inférer que tous ceux qui protestent, ou même seulement la majorité d'entre eux, sont résolus à refuser définitivement le serment qu'on leur demande.

UN ALLEMAND PERSÉCUTÉ A LYON.—Nous avons parlé dernièrement de manifestations regrettables qui avaient eu lieu à Lyon contre des individus de nationalité allemande. Voici les incidents à propos desquels un acte judiciaire assez singulier. Un Allemand, nommé Jahr, marchand de pipes, établi du reste à Lyon depuis plusieurs années, a été l'objet de quelques-unes de ces démonstrations. Il a été menacé à diverses reprises, et un jour les vitres de son magasin ont été brisées à coups de pierres.

Dans cette situation, il a signifié par huissier à M. Hénon, en sa qualité de maire de Lyon, un acte par lequel il met en cause la ville de Lyon, en raison des dommages qui lui ont été causés pendant l'émeute.

La sieur Jahr motive sa demande et conclut ainsi :

Le sieur Jahr s'est adressé vainement au commissaire du quartier, au maire de la ville de Lyon et au préfet du Rhône pour faire cesser les attroupements.

Dans la soirée du 25 septembre, on a brisé les glaces faisant vitrines de son magasin ; et à chaque instant des injures, des menaces, des cris de mort.

La ville de Lyon, bien prévenue de tous ces faits, ne les a pas fait cesser, elle n'a pas fait réprimer les violations.

Le sieur Jahr ne peut que protester contre la violation du droit des gens et contre ce qui a été fait à cet égard.

Sans qu'il soit besoin de le faire, il repousse toutes les allégations dirigées contre lui ; il n'a pas servi contre la France, il n'a jamais été qu'un commerçant n'ayant pas de son commerce et y faisant honneur.

En cet état la vie du requérant et de sa famille étant en danger, il déclare à la ville de Lyon et à l'Etat français que la protection qui lui est due consiste à bon le monde ne soit pas plus efficace, puisque la police s'est bornée à lui faire fermer son magasin avant l'heure habituelle, il ne fermait ordinairement son magasin jamais ce que la ville de Lyon l'ait fait réparer et tenant à ce que *protection lui est due* entière, il déclare que le plus grand dédommagement qui lui soit dû est d'être indemnisé de tout ce qu'il a perdu par suite de l'émeute et de la non-protection.

Le *Journal de Lyon*, en rapportant ce fait, termine par quelques observations très justes :

Nous souhaitons, dit-il, que tout le monde comprenne que les Allemands ne sont pas sous aide l'autorité à empêcher le renouvellement d'incidents qui n'ont pas grâce de gravité par eux-mêmes, étaient le seul de reste à Lyon, mais auxquels ceux qui sont intéressés à la faire peuvent se prêter.

Jamais on ne fera croire à aucune personne ayant habité Lyon, dans ces dernières temps que les Allemands y aient eu danger ; mais il suffit que l'on ait laissé égorgailler dans les vitres d'un Allemand pour que ceint-ci puisse, à son gré, demander à la ville de Lyon et à l'Etat français et saisir l'opinion et la diplomatie allemande de ses doléances.

LES PRUSSIENS A DIJON.

Des faits graves se sont passés à Dijon. Un fort du centre de cette ville, dirigée en *Progrès de Saône-et-Loire*, raconte après détails et en termes d'une éloquence facile, les violences auxquelles les Prussiens accablé ont soumis la ville en livrer sur les habitants de la malheureuse cité.

J'extrais de cette lettre ce qui est regrade d'une vilaine sentimentalité. Il s'agit des faits et des chiffres qui rendent tout commentaire inutile.

Depuis le 27 septembre, 26 rapports de police sont parvenus à l'administration municipale. Ces 26 rapports constatent cinquante-six arrestations des soldats allemands dans des cafés ou dans des maisons où l'on analyse spécialement de quelques-uns de ces rapports :

Le 26, trois soldats allemands adressent une provocation grossière à une jeune fille qui, au lieu de se plier, se promenait sous les platanes du jet d'eau de la porte Saint-Pierre, et voyait même lorgner et mettre la main sur elle. Et comme la père cherche à défendre son enfant, ils frappent à coups de sabre sur l'un et sur l'autre. Le même jour, un ouvrier est presque tué sur le rempart du Tirroli, et beaucoup d'autres scènes du même genre se passent sur d'autres points de Dijon.

Vendredi 29, des attaques armées ont lieu comme sur un mot d'ordre. Plus de cinquante personnes sont contusionnées ou quelques-unes sont blessées grièvement.

Le 30, les Prussiens fréquentent à coups de pieds sur une femme qu'ils ont jeté à terre, et abîment un agent de police venu à son secours.

Enfin, les attaques se multiplient à tel point, que le maire se voit dans la nécessité de réunir le conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, se rend auprès du général prussien qui commande à Dijon. Deux fois de suite, ce général refuse de le recevoir. Il n'y connaît que le troisième jour et se borne à lui avoir préalablement écrit une lettre dans laquelle les Dijonnais sont traités d'assassins et où les mesures les plus répugnantes sont proférées. Malgré ces démarches consécutives des conseillers municipaux, les violences continuent. Le 1er octobre, huit proses verbaux sont encore arrivés à la mairie, constatant les mêmes faits que les jours précédents. Un entre autres est appuyé du certificat que voici :

" Je soussigné, docteur de la faculté de Paris, certifie avoir constaté sur la personne du sieur J. B. Stéphenet, garçon jardinier, cinq blessures profondes occasionnées par des coups de sabre ; un a coupé deux os, un à la tête, un à la main droite, qui aurait probablement atteint les tendons et produit une incapacité de travail incurable, si le malade n'eût pas tenu un paravent qui a été coupé outre, un troisième coup à la tête. 1er octobre. Dr. Noirot. " Ce fait a eu lieu dans le faubourg d'Auxonne.

Le 29 octobre, Dijon se trouve pourtant se faire un peu de bien. Les soldats allemands s'épargnent à la population sanctue rapide. Nous savons bien que nos officiers prussiens sont froissés de ce qu'ils ne sont invités à aucune soirée. Il est vrai aussi que le théâtre est volontairement fermé et que les distractions s'abandonnent peu dans la ville. Mais cela ne nous paraît pas une raison suffisante pour fouler aux pieds les plus élémentaires du droit des gens et pour insulter et sabrer les habitants paisibles.

Depuis onze longs mois, Dijon est militairement occupé. Que faire ? Ceux qui n'ont vu les Prussiens que le fusil à la main, sur les champs de bataille, ou, comme à Paris, osant à peine se montrer, tremblants d'être enseveli dans leur fuyante triomphe, ne peuvent se douter de la quantité de vexations, de rebuffades, d'humiliations de tout genre que représentent dans une ville française ces onze mois d'exercice de leurs "vertus germaniques."

LE VIN DE 1871.

On lit dans le *Courrier de Chalons* :

" Les vendanges ne donneront point un résultat satisfaisant. Les raisins ne sont généralement pas mûrs, et déjà cependant la pourriture se déclare dans les vignes des terrains forts. Même situation à-peu-près dans la Côte d'Or, où la cueillette commence la semaine prochaine.

" Les vendanges sont en pleine activité dans l'Aube. Les récoltes qui s'en donnent ne trompent malheureusement pas les prévisions les plus désespérées.

" En somme la récolte en vin rouge dans les départements circonvoisins atteindra à peine le quart ou le tiers d'une année ordinaire.

" Celle du vin blanc est tellement minime qu'elle ne peut entrer en ligne de compte.

" Il n'est fait quelques ventes de vins sous le pressoir au prix de 60 et 65 francs les 214 litres nus, en vins ordinaires de Mâcon."

Le *Journal de Villefranche* assure que les vignerons de la contrée sont de plus en plus satisfaits des récoltes.

La récolte de l'Hérault est gravement compromise ; la plupart des vins auront plus de vinosité et les quantités seront faibles.

A Narbonne, on espère une bonne récolte dans les qualités.

A Nîmes, la quantité sera abondante, mais la qualité inférieure à celle de l'année précédente.

A Arles : Bouches-du-Rhône), les pluies ont interrompues vendanges, qui se faisaient dans de bonnes conditions ; on n'espère qu'une demi-récolte, les produits ne vaudront pas ceux des années antérieures.

Dans le Var, la qualité sera inférieure à celle de l'année dernière.

Dans les grands vignobles du Médoc, la quantité du raisin récolté considérable, que certains propriétaires sont obligés d'interrompre la vendange, faute d'ouvriers, qui se retirent dans leurs villages dans plusieurs localités. Le même fait se reproduit aux environs de Toulouse, où, les bras manquent pour la besogne, les vendangeurs disponibles se font payer à un taux inusité dans ces contrées.

On ne s'préoccupe, à Bercy et à Paris, des nouvelles vinicoles. La place fait tort dans le pays de Loire, où la vendange est en pleine activité ; non toutefois jusqu'à gâter le fruit, mais au modifiant la qualité, qui promettait d'être supérieure.

Pour la quantité, il faut se contenter, dans la plupart des clos, d'une demie ou même d'un tiers de vinée." En revenant du nord Cenia, nombre d'Anglais ont passé par la Bourgogne et fait des emplettes considérables." Nous achèterions bien davantage, disaient-ils aux vignerons, sans la taxe douanière. Arrangez-vous donc pour qu'elle soit supprimée ou au moins très réduite l'an prochain, lorsqu'il s'agira de renouveler le traité de commerce." C'est prêcher des convertis.

## CHRONIQUE LOCALE.

LES ORPHELINS DE STE-MARIE. — L'Asile des Orphelins du Troisième District n'est pas riche et, en ce moment, il a plus besoin que jamais de l'assistance publique. Aussi, regardons-nous comme un devoir d'annoncer que la Société de Bienfaisance Portugaise Lusitanienne a l'intention de faire, le jour de la Toussaint, une quête au pied de son monument tumulaire, pour le bénéfice des orphelins de Sainte-Marie. Nous engageons donc les personnes qu'un sentiment d'affectueuse pitié attirera demain au cimetière St-Louis, à ne pas oublier les devoirs de la charité.

MORT SUBITE.—M. John S. Neyland qui depuis près d'un quart de siècle était attaché au bureau d'affaires de l'Picayune, 444 Magazine, a été pris d'une attaque d'apoplexie dans le chemin de fer du Canal dimanche après midi. Cette attaque a été foudroyante et toute assistance médicale a été inutile.

AUTRE TERRIBLE COUP D'ÉPINGLE CONTRE LE VILLE.—Le juge Alex. Walker a infligé, dernièrement à la Cour de District, un procès à la ville, en réclamation de $17,000 pour services légaux qu'il prétend avoir rendus à la commission de desséchement du Second District contre la compagnie de canal de Pile-aux-Vaisseaux.

L'AFFAIRE DES BARRES. — La meeting concernant l'organisation d'une compagnie pour l'établissement d'une ligne de barges de fer, pour faire un service de transport par eau entre la Nlle Orléans et St-Louis, dans le but d'introduire ses barges dans la navigation du Mississippi et de ses tributaires, lequel meeting devait avoir lieu hier soir, au Cotton Exchange, a été remis à cause du mauvais temps. La pluie avait inondé les rues.

LE MEURTRE A QUELQUES MILLES AU-DESSUS D'ORLEANS. — Il y a quelques jours, nous racontions qu'un Chinois qu'un Malais, appelé Antonio, vieux pêcheur qui avait pour habitude de porter de l'argent sur lui, et qui vivait seul dans une vieille case, avait été assassiné, la porte de sa cabane ayant été forcée et les planches sur lesquelles il couchait étant tachées de sang.

La supposition est que le corps, avec un poids qui lui était attaché, a été porté au milieu du fleuve et jeté à l'eau. Ce qui fait supposer cela, c'est que toutes les recherches faites dans la plaine et sur les bords du fleuve pour trouver le cadavre ont été inutiles.

Dimanche, Pablo a été arrêté à la jour même de la disparition d'Antonio, sur le soupçon qu'il était impliqué dans ce meurtre, soupçon fondé sur cette circonstance qu'il fréquentait dans la maison d'Antonio, qu'il vivait dans l'intimité avec lui et qu'il y avait du sang sur ses vêtements quand il a été arrêté.

Il affirme son innocence de la manière la plus positive. On n'a pas trouvé d'argent sur lui et il rend compte des taches de sang sur ses habits en disant qu'un jeune homme qui passait sur lui la nuit avant la disparition d'Antonio, se rendant à la rivière, se frappa accidentellement à la tête, et qu'il (Pablo) lui donna secours. En examinant les lieux, il fit quelques taches de sang.

Il a été amené à Orléans pour y subir son procès. Le jury, après avoir entendu les témoignages, a rendu un verdict d'acquittement, ayant été établi à leur satisfaction que le meurtre avait été commis par un autre que Pablo.

Le juge Lawless, Marlowe, d'accusation contre Pablo, a fait remettre en liberté l'accusé, qui a été mis à la disposition de l'autorité militaire, sur la demande de son consulat particulier, et il a été arrêté et donné.

VOL.—Dimanche matin, entre 6 et 8 heures, on est entré chez Mme Emma Lee, rue du Canal, 98, et l'on a pris différentes pièces d'argenterie de table, de thé, etc., et une couverture de flanelle.

ESCROQUE.—Dans le cas de cambiste, le jeune, agissant sous les ordres d'un Allemand pour qui cet individu prétendait travailler, est signé l'opinion et la diplomatie allemande de ses doléances.

Pour.—Une maison de bois à deux étages, rue du Canal, au coin de la rue Miro, à 100 pieds de profondeur, avec un terrain vacant à côté. S'adresser à M. Gustave Mouliet, 17 rue Bienville.

Ouvert ce matin, au magasin de Mme Anna King, qui est passionnant à Paris, a été mis en vente une magnifique collection de Williams à qui elle redemandait dans ses bois qu'elle lui avait prêtées. Cette demande de restitution a été le sujet de la gaieté. Les deux hommes ne sont prises de coups et Caroline a donné à Anna six coups de couteau. Un de ces coups a pénétré fort avant dans la région du cœur et a entamé le poumon. Il paraît qu'Anna était extrêmement nerveuse. Elle est dans un état fort grave quand elle arrive à l'hôpital, qu'il a été impossible d'examiner ses blessures et de les panser. L'opération qu'elle subira aujourd'hui est considérée comme très dangereuse par ceux qui n'ont pas encore perdu de vue le malheureux.

Le Grand Jury a été convoqué pour ce matin. Il y a 23 affaires à soumettre à son examen